

Nbr de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 18 h 30,
le Conseil Municipal de la commune du GUE-DE-VELLUIRE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la
présidence de M. GABORIT Jonathan, Maire.

Date Convocation : 29/05/2026

Présents : GABORIT Jonathan, LILIE Bernard, JULES Gaele, LOUBRY Rudi, RAYE Marc,
SOULISSE Claudy, GUILLOTEAU Brigitte, LILIE Karine, LECOQ David, ROUSSEAU Vanessa,
JACQUAT Miguel, GUILLOTEAU Rebecca, BISCARAS Sandrine
Excusée : ESCARBASSIERE Céline qui donne pouvoir à David LECOQ
Absente : BORDIER Caroline
Secrétaire de Séance : GUILLOTEAU Rebecca

**Objet : TARIF REPAS CANTINE RENTREE SCOLAIRE 2026, APPROBATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA Garderie**

Suite au contrat signé avec Restoria en 2023, le contrat qui nous lie prévoit une révision de prix annuelle,
indexée sur les évolutions.

Pour septembre 2026, Restoria appliquera une augmentation de 1.054 %

Actuellement les prix appliqués sont les suivants :

- 3.80 euros pour le repas enfant
- 5.00 euros pour le repas adulte

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour la rentrée de septembre 2026 :

- 4.00 euros pour le repas enfant
- 5.00 euros pour le repas adulte

Le conseil municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions approuve l'augmentation de tarif comme ci-dessus
présenté pour la rentrée de septembre 2026.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la cantine annexé à cette délibération. et sollicite le
conseil municipal afin d'approuver ce règlement.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la garderie annexé à cette délibération et sollicite le
conseil municipal afin d'approuver ce règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve et vote le règlement intérieur de la
cantine scolaire ainsi que le règlement de la garderie qui seront mis en application le 1er septembre 2026,
jour de la rentrée scolaire et annexés à la présente délibération, sans modification.

Ce règlement sera communiqué aux parents d'élèves pour acceptation.

Fait à Le Gué de Velluire
Le 05 juin 2026
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jonathan GABORIT

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de la notification le
Le secrétaire de séance,

